

Séance du conseil municipal en date du 9 décembre 2017

Suite à l'absence de quorum à la réunion du conseil municipal du cinq décembre deux mil dix-sept 2017 à 20 heures, la séance du conseil municipal a été fixée au neuf décembre deux mil dix-sept à 8h30.

L'an deux mil dix-sept le neuf décembre à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 06/12/2017.

Etaient Présents : Denis FOURNIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Aline LEMOINE, Emma RAGO, Philippe TORRES, Marc VANDAME Isabelle VIDAL-MACHENAUD.

Absents représentés : Martine TYSSANDIER donne pouvoir à Denis FOURNIER, Jean-Louis MARTIN donne pouvoir Jean-Henri PALLANCHE

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Mickaël TALIDE.

Secrétaire de séance : Marc VANDAME

1. Démolition Bâtiment Venelle des Forts/ Entreprise MARTIN Jean-Luc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de confier les travaux de démolition du bâtiment sis 10 Venelle des Forts à l'entreprise de travaux publics Jean-Luc MARTIN pour un montant de 31 050,00 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

2. Restauration Porte de l'Eglise / Entreprise AMG BOIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de confier les travaux de restauration de la porte de l'église à l'Entreprise AMG BOIS pour un montant de 5 803,68 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

3. Demande de subvention FIC 2018 / Démolition Bâtiment Venelle des Forts.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre du FIC (Fond d'Intervention Communal) pour l'année 2018 pour le financement de cet aménagement:

- Coût de l'opération :	31 050,00 € HT
Soit	37 260,00 € TTC
- Subvention DETR 30%	9 300,00 €
- Subvention FIC 25%	7 762.50 €
- Autofinancement de la commune :	20 197.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate M. le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre du FIC pour l'année 2018, pour les travaux de démolition du bâtiment sis 10 Venelle des Forts et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer à signer toute pièce relative à ce projet.

4. Demande de subvention FIC 2018 / Restauration Porte de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate M. le Maire pour solliciter l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre du FIC pour l'année 2018, pour les travaux de restauration de la porte de l'église et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

Coût de l'opération :	5 803.68 € HT
Soit	6 964.41 € TTC
- Subvention DETR 30%	1 741.00 €
- Subvention FIC 25%	1 450.92 €
- Autofinancement de la commune :	3 772.49 €

5. Demande de subvention Conseil Départemental du Puy-de-Dôme 2018 / Assainissement « Chemin du Château de Travers ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate M. le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'année 2018 pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement Eaux Usées Chemin du Château de Travers.

- Coût de l'opération :	42 010,00 € HT
Soit	50 412.00 € TTC
- Subvention Conseil départemental du Puy-de-Dôme 20% :	8 402.00€
- Autofinancement de la commune :	42 010.00€

6. Changement de Durée Hebdomadaire de Service Adjoint territorial d'Animation : suppression du poste à 20/35^{ème} et création du poste à 17.80/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés fixe à compter du 11/12/2017 le temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation auquel est affecté l'agent à 17.80/35^{ème} et mandate le Maire pour application de ladite délibération.

7. Décisions Modificatives Budget Commune :

➤ **Décision modificative Budget Commune n°10/2017** : vote de crédits supplémentaires / Charges de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant :

- **Crédits à ouvrir : compte de dépenses** Chapitre 012 / Article 6411 : + 14 500,00 €
- **Crédits à réduire : comptes de recettes**
 - Chapitre 74 / Article 74121 : - 11 500,00 €,
 - Article 74832 : - 3 000,00 €.
 - Total : - 14 500,00 €

➤ **Décision modificative Budget Commune n°11/2017** : vote de virement de crédits / Restitution caution locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virement de crédits suivant :

- **Crédits à ouvrir : compte de dépenses** Programme 165 OPFI : + 2 000,00 €
- **Crédits à réduire : compte de dépenses** Article 2111 / Programme 251 : - 2 000,00 €

8. Demande de subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes 2018 / Vidéo Protection (Inv-P-261).

M. le Maire rappelle au conseil le projet de la commune de Saint-Sandoux d'installation d'un système de vidéo protection dans le cadre de prévention et de protection des personnes et des biens. Une estimation des travaux a été établie par l'entreprise BOUYGUES Energies & Services, pour un montant de 45 640.84 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la subvention « Intervention Régionale pour la Sécurité des Auvergnats et des Rhonalpains » pour le financement de ce programme :

- Coût de l'opération :	45 640.84 € HT
Soit	54 769.00 € TTC
- Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes 50 % :	22 820.42 €
- Autofinancement de la commune :	31 948.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », mandate M. le Maire pour solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la subvention « Intervention Régionale pour la Sécurité des Auvergnats et des Rhonalpains » pour l'année 2018, pour le projet de vidéo protection inscrit au programme 261 en investissement.

Séance levée à 21h30

Le Maire,

Denis FOURNIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal
L'intégralité du compte rendu est consultable en mairie